

alors distincte de celle de la majorité pour les trois catégories d'écoles; c'est-à-dire que la séparation est complète. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, une minorité, soit protestante soit catholique, peut créer une école séparée laquelle sera, toutefois, astreinte aux règlements uniformes en existence, concernant la scolarité, les brevets d'enseignement, l'inspection, etc. Dans les autres provinces, il existe des dispositions spéciales pour l'instruction publique des catholiques dans les grandes villes et les cités.

Dans toutes les provinces, il est pourvu aux dépenses afférentes à l'instruction publique par le budget provincial et les budgets municipaux, et l'enseignement primaire est gratuit, parents et tuteurs n'ayant rien à payer, sauf quelques légères redevances exigées dans certaines parties de la province de Québec. A l'exception de Québec, toutes les provinces ont rendu l'instruction obligatoire, mais dans des conditions qui diffèrent d'une province à l'autre. En général, les lois provinciales pourvoient à l'uniformité dans la formation des instituteurs, les livres classiques et la classification des élèves. Il existe également dans toutes les provinces, sous la surveillance du gouvernement, des écoles consacrées à l'enseignement secondaire et des collèges ou universités réservés à l'enseignement supérieur; ces trois catégories d'établissements scolaires sont, en quelque sorte, coordonnées pour faciliter le passage du degré inférieur au degré supérieur. L'année scolaire et les vacances sont déterminées par les conditions climatériques et les besoins locaux, de sorte qu'il est assez fréquemment possible aux étudiants de se livrer à certaines occupations, dont la rémunération est par eux employée à défrayer le coût de leurs études au collège ou à l'université. Les instituteurs reçoivent une pension de retraite dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ontario.

Partout on constate, depuis quelques années, un mouvement très accentué vers l'étude des sciences naturelles, l'instruction manuelle, le jardinage scolaire, l'agriculture, la science ménagère et l'enseignement technique et, dans les provinces les plus progressives, l'enseignement supérieur mis à la portée des jeunes filles transforme la vie universitaire.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CANADA.

Il est assuré par un certain nombre d'universités et de collèges. Parmi les universités, les plus grandes sont Toronto, McGill (Montréal), et l'université de Montréal; avec Queen's University, de Kingston, Ont., et Dalhousie University, d'Halifax, N.-E., elles ont un caractère véritablement national. La plus ancienne université du Canada est le King's College de Windsor, N.-E., elle remonte à 1789 et prétend qu'il n'en existe aucune aussi ancienne dans toute l'étendue des possessions britanniques. Plusieurs de ces universités sont affiliées aux plus célèbres universités de la métropole, telles qu'Oxford, Cambridge et Dublin, tandis que quelques-unes des plus petites universités canadiennes, de même que la plupart des collèges, sont affiliés soit à Toronto, soit à McGill. Dans l'ouest, des universités provinciales ont été fondées pour le Manitoba à Winnipeg (1877), pour la